



Minister for
International Trade

Ministre du
Commerce extérieur

STATEMENT DISCOURS

87/75

Notes pour une allocution de John McDermid,
Secrétaire parlementaire de
l'honorable Pat Carney,
ministre du Commerce extérieur,
à un symposium du Congrès sur
l'Accord commercial canado-américain

WASHINGTON, D.C.

le 14 décembre 1987

OTTAWA

Le 18 décembre 1987

Canada

Mesdames et Messieurs, bonjour. Je suis très heureux de pouvoir participer à ce genre de discussion ouverte sur ce qui est indiscutablement l'une des plus importantes initiatives économiques jamais entreprises par nos deux pays. Je tiens à féliciter le Représentant au Congrès, M. LaFalce, ainsi que le Sénateur Evans pour avoir rendu possible ce symposium.

Les négociations qui ont abouti à la conclusion de l'Accord commercial entre le Canada et les États-Unis ont été longues et difficiles. Nous avons dû traiter des questions complexes, et qui posaient un véritable défi. Mais ce défi a été relevé. Le labeur et la persévérance des deux équipes de négociateurs ont porté fruits. Ainsi, le document qui nous est maintenant présenté est un accord qui permettra de développer encore davantage les plus importantes relations commerciales au monde, pour le bénéfice de nos deux nations.

L'impulsion qu'un accord commercial de cette ampleur donnera à nos économies respectives sera réelle et appréciable. Pour le Canada, cela se traduira par le libre accès au plus grand marché mondial. Les États-Unis, pour leur part, obtiennent une garantie d'accès à une économie industrielle qui se situe au 8^e rang mondial, et qui représente un marché d'une taille similaire à celui de la Californie.

Comme vous le savez, le Canada est déjà le meilleur client de l'Amérique. L'an dernier, les Canadiens ont acheté pour plus de 55 milliards de dollars de produits et services américains, soit davantage que le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, la France ou la Grande-Bretagne.

Le Canada est également pour les États-Unis le marché dont la croissance est la plus rapide. De 1980 à 1986, les exportations américaines vers le Canada ont augmenté de près de 15 milliards de dollars, soit bien au delà des 40 %. Au cours de la même période, les exportations américaines vers les autres parties du monde ont diminué de 13,5 milliards de dollars.

C'est ce genre de relations commerciales productives que nous aurons désormais la possibilité de développer et de renforcer d'une manière mutuellement profitable, grâce à la mise en oeuvre de l'Accord commercial canado-américain.

Comme l'ont clairement indiqué le Premier ministre Mulroney et le Président Reagan au moment du lancement de l'initiative de libre-échange, cet Accord donnera un nouvel élan aux relations économiques exceptionnelles qu'ont

établies le Canada et les États-Unis, en instaurant une plus grande prévisibilité et une plus grande confiance, tant du côté canadien qu'américain.

Je voudrais aujourd'hui vous parler du genre d'impact positif que cet Accord aura sur notre commerce bilatéral, et évoquer l'importante contribution qu'il apportera au commerce international dans son ensemble.

Permettez-moi pour commencer d'exposer très brièvement les principales réalisations de cette entente.

Dans l'Accord commercial canado-américain, nous avons résolu

- d'éliminer progressivement tous les droits de douane entre les deux pays sur une période de 10 ans;
- de libéraliser considérablement le commerce des produits énergétiques et agricoles;
- de réitérer notre engagement à l'égard du Pacte de l'automobile, et de renforcer l'industrie automobile de part et d'autre de la frontière;
- d'établir, pour la première fois dans l'histoire, un ensemble de règles régissant le commerce des services;
- d'élargir les possibilités d'instaurer une concurrence pour les marchés publics dans l'autre pays;
- d'accorder aux investisseurs de l'autre pays un traitement fiable et non discriminatoire; et
- d'établir un système binational ayant force exécutoire pour régler les différends commerciaux.

Tels sont les points essentiels de l'Accord, considéré dans son ensemble. Chaque point représente un progrès décisif pour les deux pays. Il n'est pas un seul de ces point qui pourrait être interprété comme une victoire pour l'un des deux pays, et une défaite pour l'autre. Dans cet Accord, chaque partie est gagnante.

Prenons par exemple la question de l'élimination des droits de douane. Bien que la plus grande partie du commerce canado-américain s'effectue déjà en franchise, il reste encore d'importantes barrières tarifaires qui font obstacle au commerce bilatéral.

Cet Accord permettra non seulement de libéraliser la partie des échanges commerciaux qui restait assujettie aux barrières tarifaires, mais ouvrira également tout un éventail de nouveaux débouchés auxquels les exportateurs, de part et d'autre de la frontière, n'avaient pas accès jusqu'ici.

Le commerce tend naturellement à être canalisé par des réglementations tarifaires. On ne prendra pleinement conscience de l'effet restrictif des tarifs imposés actuellement que lorsque tous les droits de douane auront été levés et que tous les échanges commerciaux pourront traverser librement la frontière.

Les droits de douane canadiens sont généralement plus élevés que les droits américains. L'Accord les éliminera progressivement sur une période de 10 ans. Quelles en seront les conséquences pour les manufacturiers américains? Des coûts moins élevés pour un grand nombre de matières premières dont ils ont besoin, et un accroissement de 10 % de la taille de leur marché.

Pour les producteurs canadiens, cela se traduira par un accroissement des activités de transformation et de fabrication. Pour les manufacturiers des deux côtés de la frontière, ce sera un encouragement à rationaliser, à moderniser et à devenir plus compétitifs sur le marché nord-américain de même que sur les marchés mondiaux.

Pour ce qui est de la question du commerce des produits énergétiques, l'Accord crée également une situation où chaque partie est gagnante. Pratiquement toutes les barrières au commerce des produits énergétiques seront levées, ce qui permettra d'établir un cadre stable pour l'élargissement de nos relations dans le domaine de l'énergie de façon à renforcer la sécurité énergétique de nos deux pays.

Pour les provinces canadiennes productrices d'énergie, l'Accord offrira une meilleure garantie d'accès aux États-Unis. Quand aux Américains, ils bénéficieront d'un accès constant et sûr aux ressources énergétiques canadiennes. La diminution du coût de l'énergie permettra aux industries des deux pays de concurrencer plus efficacement les producteurs de l'Europe et de l'Extrême-Orient.

Qu'en est-il de l'agriculture? Personne ne peut nier que nous traversons actuellement une crise mondiale dans le domaine du commerce agricole, que seul un effort concerté et coordonné pourra surmonter. S'il est vrai qu'il y a consensus au sein de la communauté internationale pour reconnaître que quelque chose doit être fait, il y a eu jusqu'ici plus de paroles que d'actes.

Comme l'a déclaré un jour Dwight D. Eisenhower, "l'agriculture, ça n'a l'air de rien lorsque l'on tient un crayon plutôt qu'une charrue, et que l'on se trouve à 1000 miles du champ de maïs".

Sur cette question, les États-Unis et le Canada ont pris les devants. Notre Accord commercial représente un progrès dans ce domaine, progrès qui, nous l'espérons, ouvrira la voie à de nouveaux progrès dans les négociations multilatérales qui se déroulent actuellement à Genève dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT).

L'Accord prévoit une série de mesures de libéralisation du commerce, dont un grand nombre vise des produits particuliers. Par exemple, chaque pays exemptera l'autre des restrictions prévues par nos lois respectives sur les importations de viande, de façon à permettre le libre commerce du boeuf et du veau.

L'autre réalisation extrêmement importante de l'Accord dans ce domaine concerne l'interdiction des subventions à l'exportation pour ce qui est des échanges bilatéraux de produits agricoles. C'est la première fois, il convient de le souligner, que des gouvernements s'entendent pour interdire les subventions à l'exportation dans le secteur agricole.

Je voudrais vous donner un dernier exemple qui démontre que chacune des parties sera gagnante dans cet Accord, et il a trait au domaine du commerce des produits automobiles. En vertu de l'Accord, le Pacte de l'automobile reste en place. Les deux points essentiels à retenir sont les suivants:

- premièrement, l'Accord limite les dispositions du Pacte de l'automobile aux participants actuels; et
- deuxièmement, l'Accord établit une nouvelle règle d'origine nord-américaine de 50 %.

Ces mesures encourageront les producteurs étrangers à accroître leurs achats de pièces et de matériaux pour automobile au Canada et aux États-Unis. Il s'en suivra une augmentation du nombre d'emplois dans cette industrie de chaque côté de la frontière. Cela permettra également à l'industrie automobile nord-américaine de rester compétitive face à la concurrence croissante des producteurs de pays tiers.

Les Canadiens croient qu'il est temps de jeter des ponts, et non des barrières, vers la croissance économique et la prospérité qui découlent de l'accroissement des échanges.

L'Accord commercial canado-américain constitue un pont de ce genre. Cet Accord met à notre disposition un arrangement commercial bilatéral orienté vers l'avenir, qui nous mènera au XXI^e siècle par la voie de l'innovation et de la prospérité.

Il ne fait aucun doute que cette initiative a des implications très profondes et extrêmement positives pour nos deux pays. Par ailleurs, comme je l'ai déjà mentionné, cet Accord apporte trois importantes contributions au commerce international.

Premièrement, il représente une expansion assez considérable du commerce entre les deux plus grands partenaires commerciaux du monde. L'Accord est simplement sans précédent pour ce qui est du volume des échanges visés ainsi que de l'ampleur des relations commerciales en cause.

Deuxièmement, l'Accord commercial canado-américain engage nos relations commerciales sur une voie plus sûre et plus productive, qui nous fera passer d'un ensemble disparate d'arrangements fortuits à une série complète de règles commerciales bilatérales reposant sur des principes d'égalité et d'amitié.

Troisièmement, il sera d'une grande utilité à nos deux pays dans les efforts que nous déployons pour libéraliser le commerce avec nos autres partenaires, dans le cadre des négociations commerciales permanentes qui se déroulent à Genève sous l'égide du GATT. L'un des avantages que présente le fait d'avoir traité avec succès, dans l'accord commercial canado-américain, des questions telles que le commerce des services et les investissements à caractère commercial, c'est de proposer un moyen de régler ces questions fondamentales dans un contexte multilatéral.

Les États-Unis et le Canada peuvent désormais prouver aux 93 autres pays qui participent aux négociations du GATT que des partenaires commerciaux peuvent trouver des solutions aux problèmes, si complexes soient-ils, lorsqu'il existe une ferme volonté politique de trouver ces solutions.

Lorsque le Président Reagan est venu à Ottawa en avril dernier, il a présenté cette initiative commerciale sous l'angle d'un regroupement et d'une mise à contribution des forces conjointes de nos deux économies, ajoutant que les beaux jours du Canada et des États-Unis sont encore à venir.

C'est en songeant à l'avenir que je voudrais conclure en attirant votre attention sur le fait que l'Accord commercial canado-américain contient plusieurs mesures visant à garantir l'évolution ultérieure de nos relations commerciales.

Ces mesures comprennent la création d'un comité sélect, chargé de faire des recommandations sur une politique de l'automobile offrant des avantages réciproques pour les années 90 et au delà. Pour régler les problèmes de dumping et de subventionnement, nos deux pays collaboreront à l'instauration d'un nouveau régime, qui devrait entrer en vigueur à la fin de la 7^e année au plus tard.

Nous avons par ailleurs convenu de tenir des discussions régulières sur les moyens de rendre plus compatibles les normes fédérales, et de favoriser une plus grande compatibilité au niveau des États, des provinces et des entreprises.

Cet Accord commercial nous permettra de mettre en valeur notre talent et notre potentiel. Lorsqu'il aura été mis en application, nos deux pays pourront aller de l'avant dans un esprit de confiance et d'innovation.

C'est le commerce qui a été l'architecte de nos deux pays et qui jouera un rôle prépondérant pour déterminer notre avenir économique. Nous avons ainsi conçu ensemble le cadre qui donnera à nos échanges commerciaux, aujourd'hui et jusqu'au XXI^e siècle, une orientation plus progressive et libre de toute entrave.

Je vous remercie.